

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

## I- CONTEXTE GENERAL

Le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a été créé en janvier 2003 pour coordonner et gérer des politiques territoriales contribuant au développement durable du territoire. Ainsi, il assure prioritairement le pilotage et la gestion du Contrat de Pays (appelé à présent « Convention territoriale »), du programme européen Leader et du PLIE (Plan Local Insertion Emploi), ainsi que d'autres dispositifs thématiques qui ont émergé au fil de l'avancement du Projet de territoire (Convention ATENEE avec l'ADEME; maîtrise d'ouvrage sites Natura 2000 ; Inventaire du patrimoine culturel ;..).

Le Syndicat Mixte n'a jamais eu autant de conventions pluriannuelles en cours avec les partenaires financiers (Etat ; CR MP ; CG ; ...) qu'en ce début 2010. Pourtant des réflexions nationales sur la refonte des politiques publiques pourraient remettre en question la légitimité de l'échelon Pays.

**Les dernières informations semblent rassurantes sur le maintien des engagements pris avec les structures de Pays jusqu'en 2014. La question sera donc pour l'après 2014.**

En tout été de cause, la liberté d'association entre collectivités pour réaliser un projet commun de développement durable d'un territoire, ne pourra jamais être remis en question.

De fait, les politiques territoriales connaissent actuellement un contexte évolutif, qui nécessite de la part du SM PMQ, une constante adaptation notamment sur un plan organisationnel et stratégique.

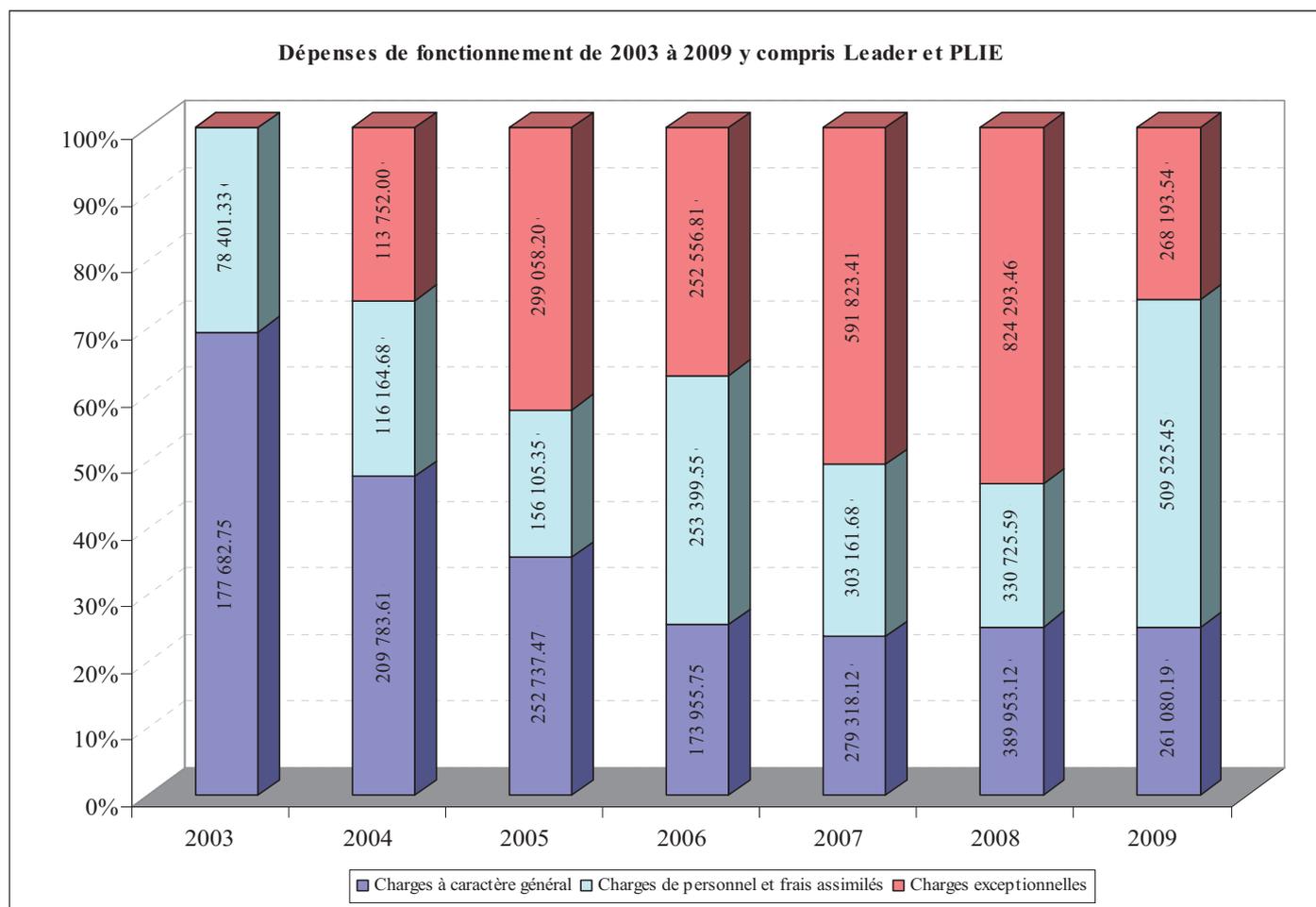
L'ensemble de ces évolutions conduit l'Etat, l'Europe et le Conseil Régional, principaux initiateurs des politiques d'aménagement du territoire, à procéder à des appels à projets territoriaux, pour lesquels les structures gestionnaires des Pays sont jusqu'à présent, souvent visées et doivent donc faire preuve d'une grande réactivité (LEADER IV, appel à projet Haut débit via Feader ; Economie sociale et solidaire ; ...). Pour cela la constitution progressive d'équipe technique pluridisciplinaire au sein des Pays a permis une montée en compétence des territoires ruraux qu'il s'agit de faire vivre et de faire évoluer constamment.

Le Pays MQ est souvent cité en exemple ou auditionné lors d'enquêtes par les partenaires institutionnels pour sa faculté à coordonner des réflexions thématiques à l'échelle du Pays et ainsi apporter une cohérence des actions menées sur le territoire. **Cet effort mené depuis plusieurs années sur différentes thématiques (paysage ; tourisme ; énergies ; habitat-cadre de vie - foncier; culture ; insertion-emploi..) devrait parfaitement s'inscrire dans les attentes des partenaires financiers des politiques territoriales cités précédemment d'autant que le choix des thématiques qui a été fait est cohérent avec les principes du développement durable.**

## II- SITUATION FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS MIDI-QUERCY

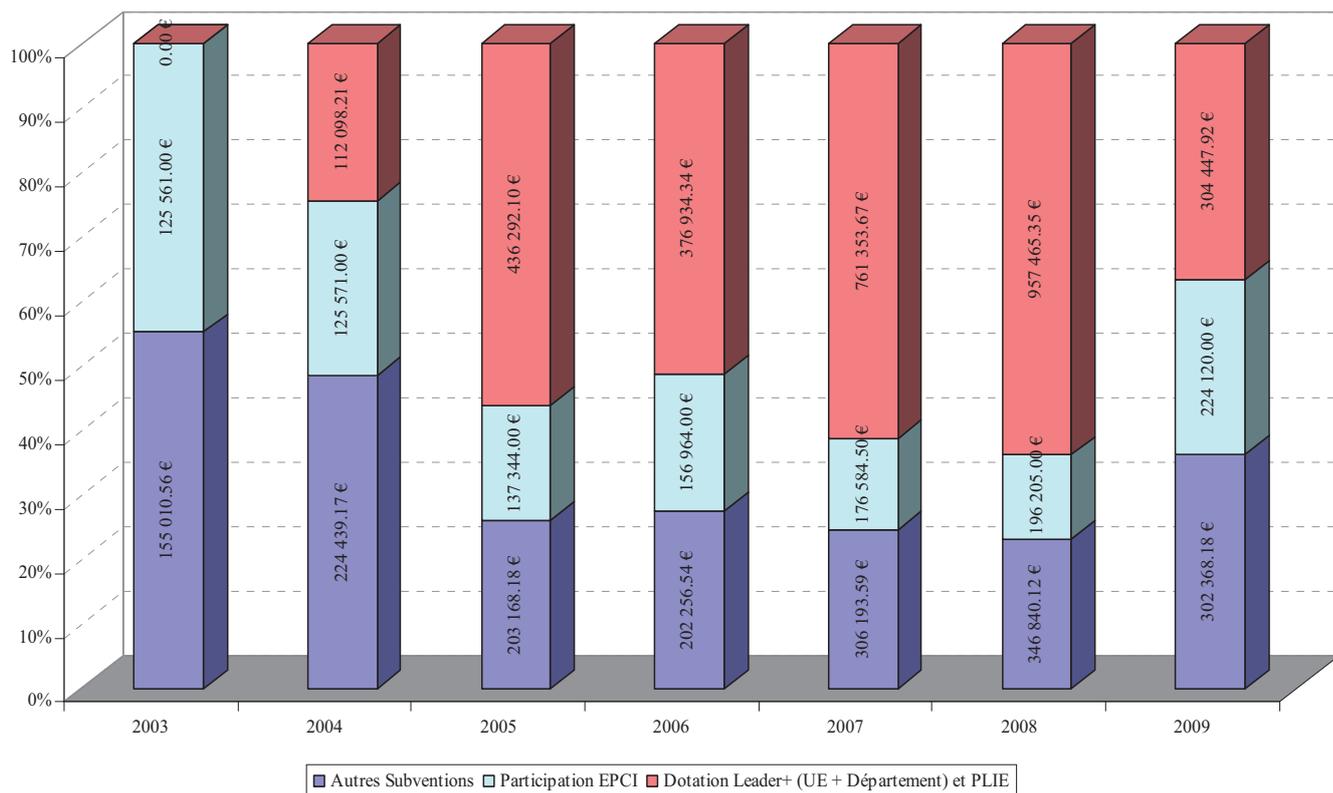
### a- Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2003

Les tableaux ci-dessous retracent les masses budgétaires les plus significatives de l'évolution budgétaire du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy depuis sa création (les dépenses d'investissement, marginales de par les compétences du Syndicat Mixte, ne faisant pas l'objet de subventions d'investissement spécifiques).



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Charges à caractère général	177 682.75 €	209 783.61 €	252 737.47 €	173 955.75 €	279 318.12 €	389 953.12 €	261 080.19 €
Charges de personnel et frais assimilés	78 401.33 €	116 164.68 €	156 105.35 €	253 399.55 €	303 161.68 €	330 725.59 €	509 525.45 €
Charges exceptionnelles (LEADER+, PLIE)	0.00 €	113 752.00 €	299 058.20 €	252 556.81 €	591 823.41 €	824 293.46 €	268 193.54 €
<b>TOTAL</b>	<b>256 084.08 €</b>	<b>439 700.29 €</b>	<b>707 901.02 €</b>	<b>679 912.11 €</b>	<b>1 174 302.91 €</b>	<b>1 544 972.17 €</b>	<b>1 038 799.18 €</b>

**Recettes de 2003 à 2009 avec dotation Leader+ et PLIE**



	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Autres Subventions	155 010.56 €	224 439.17 €	203 168.18 €	202 256.54 €	306 193.59 €	346 840.12 €	302 368.18 €
Participation EPCI	125 561.00 €	125 571.00 €	137 344.00 €	156 964.00 €	176 584.50 €	196 205.00 €	224 120.00 €
Dotation Leader+ (UE + Département) et PLIE	0.00 €	112 098.21 €	436 292.10 €	376 934.34 €	761 353.67 €	957 465.35 €	304 447.92 €
<b>TOTAL</b>	<b>280 571.56 €</b>	<b>462 108.38 €</b>	<b>776 804.28 €</b>	<b>736 154.88 €</b>	<b>1 244 131.76 €</b>	<b>1 500 510.47 €</b>	<b>830 936.10 €</b>

**b- Analyse comparée**

**L'augmentation des dépenses de fonctionnement** (hors dotation Leader+) entre 2003 et 2009 est essentiellement imputable aux charges de personnel et à caractère général. Ces dernières sont liées au renforcement progressif de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy répondant à l'accroissement des missions de coordinations thématiques et d'appui technique aux politiques territoriales (recrutement en 2004 d'une chargée de mission Charte Paysagère – Leader+ et d'une gestionnaire LEADER+, en 2005 d'un chargé de mission Habitat , en 2006 d'une coordinatrice pour le PLIE MQ et pour le plan Energies dans le cadre du programme ATEnEE, en 2007 d'une chargée de mission pour le tourisme ; intégration d'une mission inventaire de 4 personnes et coordinateur ADEC en 2009 ).

Les dépenses à caractère générale connaissent également une augmentation progressive mais irrégulière en fonction des années. Ceci s'explique essentiellement par la variation d'une année sur l'autre de 2 articles comptables importants dans le budget du SM PMQ : les honoraires (prestations intellectuelles ; ) et les publications (éditions de guide touristiques ;..) qui en fonction des projets portés par le SM PMQ varient d'une année sur l'autre.

○ **L'augmentation des recettes de fonctionnement** (hors reversement Leader+) est heureusement proportionnelle à celle des dépenses. Au sein des recettes, nous distinguons

les participations des EPCI (de 3.2€/hab en 2003 à 5€/hab en 2009) et « autres subventions » (+95%) obtenus auprès du Conseil Général, Conseil Régional, Etat et Europe pour l'assistance technique du Contrat de Pays et du Programme Leader+ ainsi que pour les actions thématiques conduites par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (diagnostic énergie, élaboration charte paysagère, PLIE ; ADEC...).

Globalement, on constate que l'augmentation des contributions des EPCI a été très inférieure à l'augmentation des dépenses du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy jusqu'en 2005, qui a donc fortement augmenter le volume des subventions extérieures pour équilibrer son budget. Ce phénomène s'est atténué en 2006 avec une part des contributions des EPCI relative aux dépenses du SM PMQ qui s'est stabilisée à 35%, pour à nouveau baisser en 2007 et 2008 et atteindre 27% et légèrement remonter en 2009 à 28.6%.

D'où l'importance, pour le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy d'être en capacité de suivre l'évolution pour l'avenir des pratiques et modalités d'obtention de subventions, notamment du nouveau Contrat de Pays (appelé désormais Convention territoriale) et des fonds européens de la nouvelle génération 2007-2013. Toutefois, la part d'autofinancement globale du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy (la participation des EPCI) ne doit pas trop baisser, au risque de ne plus pouvoir boucler les budgets futurs.

Part des contributions des EPCI sur les dépenses totales du SM PMQ (hors gestion de la dotation LEADER+ et PLIE) :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Part EPCI	49 %	38,40 %	33 %	35 %	30 %	27 %	<b>28.6%</b>

### **Remarques :**

Concernant la gestion de la dotation Leader+ et du PLIE, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy a joué le rôle d'intermédiaire des fonds européens (FEOGA et FSE) pour le bénéficiaire final. De fait, depuis 2004 et jusqu'en 2008 pour LEADER+ (fin du programme) les recettes et dépenses de cette dotation Leader+ se sont équilibrées et donc n'ont pas eu d'impact sur la situation financière du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

A partir de 2010 seul le dispositif PLIE fera l'objet de reversement par le SM PMQ de crédits européens aux opérateurs et certains bénéficiaires du PLIE.

## **III- BILAN ET PERSPECTIVES POUR 2010**

L'année 2009 a permis de poursuivre, et pour certaine de renouveler la mise en œuvre des 3 procédures territoriales gérées par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy : le nouveau Contrat de Pays appelé Convention Territoriale, le nouveau programme Leader IV (et la clôture définitive du précédent Leader +) et le PLIE (Plan local Insertion Emploi).

Ainsi des thématiques ont été plus particulièrement animées ou font l'objet d'études-actions.

### **a- Les thématiques déjà en cours**

- ✘ Mise en œuvre d'une Charte Paysagère de Pays Midi-Quercy qui définit un cahier de recommandations et des plans paysages pour l'ensemble du territoire : volet paysager des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), maîtrise d'ouvrage de deux DOCOB NATURA 2000 depuis novembre 2008 , suivis de projets ponctuels à impact paysager; .

Une chargée de mission est en place depuis juin 2004 pour coordonner la mise en œuvre de la charte et les actions qui en découlent (ex : Natura 2000 )

- ✗ Mise en œuvre d'une politique « Habitat-cadre de vie-foncier », suite à une étude conduite dans le cadre d'une formation-accompagnement d'un groupe mixte (élus, conseil de développement, techniciens) : reconquête des centres de bourgs anciens, une politique foncière globale au service de la production de lotissements d'intérêt général, action globale pour favoriser l'habitat des jeunes (16-30 ans).

  - recrutement d'un chargé de mission en décembre 2005 pour mettre en oeuvre le programme défini.
  - **contractualisation sur un Programme d'intérêt général « logements centre bourg en PMQ » (2007-2010) et accompagnement d'opérations exemplaires d'habitats groupés à forte qualité paysagère et environnementale.**
  
- ✗ Coordination d'un schéma d'organisation de l'économie touristique associant les OT-SI, les partenaires départementaux et régionaux (CDT; CRT...) et les prestataires : édition d'un guide pratique annuel touristique, mise en réseau des 10 OT-SI du Pays MQ, développement de la filière « activités de pleine nature », réseau de bistrotts de Pays MQ ; élaboration d'un plan marketing... Une chargée de mission « tourisme » coordonne la mise en œuvre des actions et le partenariat institutionnel.
  
- ✗ Mise en œuvre d'un Plan Energies pour le Pays Midi-Quercy qui a permis d'analyser les pratiques énergétiques des collectivités afin de maîtriser la consommation et développer les potentiels de production d'énergies renouvelables. (filière bois-énergie, solaire, efficacité énergétique, ...) : **un programme ATEnEE (2006-2009) a été signé avec l'ADEME afin d'installer une mission énergies au sein du SM PMQ (recrutement d'un chargé de mission depuis 09/2006).**  
L'année 2009 a été marquée par la recherche de la faisabilité pour démultiplier un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes du PMQ, et par le diagnostic Plan Climat Energie Territorial.
  
- ✗ Mise en œuvre d'un schéma culturel de territoire pour conduire une politique culturelle pour le Pays Midi-Quercy, équitable et de qualité : développer l'accessibilité à la pratique individuelle d'activités culturelles sur l'ensemble du Pays MQ (arts plastiques, musique..), favoriser le regroupement des acteurs culturels et proposer des spectacles culturels de qualité en MQ... **Une convention pluriannuelle (2008-2010) est en cours avec le CR, CG (et soutenu par la DRAC) permettant de formaliser le partenariat financier et technique pour la mise en œuvre du projet culturelle de territoire du PMQ .**  
Un chef de projet culturel de territoire est en place depuis mai 2006 au sein du SM PMQ, pour accompagner la mise en œuvre du Projet culturel de territoire. L'année 2009 a permis notamment d'accompagner l'appel à projet Regards sur le patrimoine axé sur la thématique de la terre, initié par le SM PMQ dans le cadre du schéma culturel de territoire.
  
- ✗ Installation d'un PLIE (Plan local pour l'emploi et l'insertion) en mai 2006 afin de prendre en compte la dimension sociale du développement durable du PMQ :

  - *Mise en place d'un plan local insertion-emploi (PLIE) axé sur des actions de développement local (chantier d'insertion, patrimoine, environnement) permettant d'accompagner 200 bénéficiaires du territoire vers l'emploi .Une équipe d'animation et de gestion a été installée équivalent 1.4 t.p) financée par les fonds européens FSE affectés aux PLIE, qui sont maintenus pour la période 2007-2013 sur un volume nettement inférieur.*
  - Réalisation d'une étude GPEC territoriale en fin 2007-début 2008 (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) dans le secteur du médico-social en PMQ, **qui a débouché sur une contractualisation du SM PMQ avec l'Etat (Ministère du travail) pour un Dispositif ADEC (Action Développement**

**Emploi et Compétences) sur le médico-social en PMQ :** embauche d'un coordonnateur en janvier 2009 pour mettre en œuvre le dispositif ADEC.

- ✗ Réalisation d'un inventaire numérisé du patrimoine bâti du Pays Midi-Quercy par la Maison du Patrimoine du Pays Midi-Quercy, pour le compte du Syndicat Mixte jusqu'en fin 2008. **Transfert de cette compétence devenu Régional au Syndicat Mixte du PMQ à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et donc de l'équipe technique composée de 4 personnes.** Une convention cadre tri annuelle et tripartite précise les engagements du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, dont les moyens humains nécessaires, du Conseil Régional de Midi-Pyrénées et du Conseil Général de Tarn-et-Garonne. Elle précise notamment les co-financements de la région et du Département pour les trois années à venir (2009-2011).
- ✗ Développement économique durable :
  - *Mise en œuvre d'une MCEF/M.E (Maison Commune Emploi Formation/Maison de l'Emploi) du PMQ à Caussade avec deux points d'appui aux EREF (Nègrepelisse et St-Antonin NV) : l'année 2009 a permis d'initier une action qui devrait être pérennisée : « Rencontres Métiers Emplois et Territoires en PMQ » à Caussade.*
  - *Mise en œuvre d'un schéma de développement sur le « développement des circuits courts bio en PMQ » via un appel à projet du Conseil Régional sur l'économie sociale et solidaire. (maître d'œuvre : associations BIO 82 et Graines de terroir .com )*

#### **b- Les politiques territoriales gérées par le SM PMQ**

##### *1. La Convention Territoriale du PMQ (2008-2013)*

En 2009, suite à la signature officielle de la Convention Territoriale du PMQ le 09/02/09, 3 nouvelles programmations opérationnelles ont pu être validées lors des CTCP et des Comités départementaux des financeurs du :

- Une première programmation (année 2009 phase 1) présentée en CTCP du 15/12/09 et validée en Comité des financeurs du 24/03/09 : **26 opérations représentant un coût total de 4 869 526€ HT**
- Une deuxième (année 2009 phase 2) présentée en CTCP du 04/06/09 et validée en Comité des financeurs du 16/06/09 : **21 opérations représentant un coût total de 2 678 260€ HT**
- Une troisième (année 2009 phase 3) présentée en CTCP du 09/11/09 et validée en Comité des financeurs du 08 :12 :09 : **21 opérations représentant un coût total de 6 039 417 € HT**

**Cela représente donc un montant global d'opérations programmées de 13 587 203 € HT**

##### *2. Le programme européen Leader IV (2007-2013)*

Suite à la signature de la Convention d'application du programme LEADER MQ (2007-2013) en juin 2009 , le Comité de programmation LEADER MQ a validé **14 opérations représentant une aide européenne (FEADER) mobilisée de 129 656€.**

Des difficultés de mise en œuvre effective (convention avec les bénéficiaires toujours pas éditées par les services de l'Etat) des programmations validées sont à déplorer, qui risquent de décourager les futurs maîtres d'ouvrage candidats à une aide Leader.

#### **c- Perspectives pour 2010 : "Le développement durable au cœur du projet de territoire "**

**Fort des thématiques respectueuses des principes du développement durable** qui ont été coordonnées et animées depuis ces dernières années par le SM PMQ, l'horizon 2010-2013 doit permettre de clairement conforter ce positionnement pour le Pays MQ. Ceci par la poursuite de la coordination des chartes ou plans thématiques mis en place (charte paysagère ; plan énergies substitué par un Plan Climat territorial ; habitat-cadre de vie notamment par un PIG « logements centre bourg en PMQ » et bientôt une OPAH ; renforcement du schéma d'organisation touristique ; Projet culturel de territoire ; Inventaire du patrimoine bâti ; insertion-emploi par le PLIE et la MCEF/MDE ) et par l'engagement de nouveaux schémas cohérents avec notre charte de développement durable conçue pour 10 ans (2003-2013) et s'inscrivant dans les orientations des politiques territoriales ( cf -I Contexte 2007-2013).

1. Politiques territoriales contractuelles à poursuivre en 2010:

- **Poursuivre la programmation de la Convention Territoriale du PMQ (2008-2013) signée avec le Conseil régional-Conseil Général –Etat, dans le cadre du contrat de projet (2007-2013) :** une cadence annuelle de 2 programmations devraient s'installer afin de répondre au mieux aux remontées des maîtres d'ouvrage ;
- **Le programme européen LEADER IV (2007-2013) du PMQ ciblée sur la priorité « L'innovation sociale et environnementale pour une attractivité durable en PMQ » :** Une enveloppe de 1 806 755€ a été dédiée au Pays MQ. L'année 2010 devrait permettre d'accélérer la programmation et l'attribution effective des aides européennes décidées en Comité de programmation MQ ;

2. Thématiques nouvelles à développer pour s'inscrire dans les orientations nationales et européennes 2007-2013:

○ Les actions prioritaires pour 2010

- Signer en 2010 à un **PCET -Plan Climat Energie territoire-(2010-2012)**, dans la continuité du Contrat ATENEE (2006-2009), afin d'élargir le champ d'action de notre plan énergies à **la lutte contre les Gaz à effet de serre et l'adaptation du territoire au changement climatique. le PCT intégrera des dispositifs territoriaux que le SM PMQ se proposera de piloter :**
  - **Création d'un service de Conseil en énergie Partagé (CEP)** auprès des communes qui auront adhéré (actuellement 18 communes représentant la moitié de la population du PMQ)
  - **Etude de faisabilité pour une OPAH du PMQ** (intégrant les 4 EPCI) axée sur la précarité énergétique et la lutte contre l'insalubrité
  - **Elaboration d'un schéma directeur d'aménagement numérique** du PMQ pour accompagner la montée en puissance du territoire vers le très haut débit.
  - **Elaboration d'une Charte Forestière de Territoire**, pour appréhender dans toutes ses dimensions patrimoniales, économiques et culturelles, le rôle et les fonctions actuelles et potentielles que l'on veut donner à la forêt en PMQ.
  - **Etude sur la structuration touristique du PMQ (reportée de 2009)** notamment pour optimiser les moyens du réseau OT-SI.

○ Les actions à initier si possible en 2010

- S'engager en 2010 dans l'élaboration d'un **Agenda 21 de territoire**, afin d'avoir une reconnaissance nationale sur l'application du développement durable dans notre Projet de territoire.
- Engager une réflexion **sur un schéma d'aménagement pour la mobilité douce en PMQ**, intégré dans le Plan Climat Territorial.

- Engager une réflexion sur un schéma de valorisation de zones naturelles remarquables en PMQ (ex : zones humides ;..) : état des lieux et préconisations
- Développer les liens agriculture-environnement-tourisme durable par le développement des circuits courts ( bio-ressources : plaquette forestière pour les réseaux chaleur bois et biocarburant du type huile végétale brute ; structurations des productions bio pour notamment la restauration collective...) et par le développement d'un tourisme durable organisé notamment sur un plan inter-départemental (accompagnement sur le tourisme durable en cours via l'ADEFPAT et projet de PER « rivières sauvages)
- Réflexion sur un schéma de développement économique global et durable du PMQ (englobant le STIE déjà réalisé) et prenant en compte les besoins spécifiques de nos zones rurales (accompagnement aux micro-entreprises et à l'accueil-transmission-reprise d'activités, pluri activité, services aux personnes via l'économie résidentielle, ....)

## **CONCLUSION**

Le contexte global des politiques territoriales et plus généralement de l'évolution de nos territoires ruraux face aux mutations démographiques et sociologiques conduisent les structures de gestion des Pays à s'organiser pour proposer des compétences pluridisciplinaires. Le contexte de crise et d'incertitude sur la refonte des politiques publiques, incitent à la prudence budgétaire, tout en maintenant une veille et une anticipation des dispositifs territoriaux dans lesquels le PMQ devra s'inscrire dans le futur.

Sur un plan financier cela nécessite d'accompagner cette acquisition de compétences techniques et stratégiques par une participation des EPCI, fixée en 2008 à 5 €/hab. **Au vue du bilan financier 2009, des perspectives de financement de l'équipe du SM (cf : annexe « salariés du SM ») en 2010, il est proposé de maintenir ce niveau de prélèvement à 5€/hab en 2010.** Ceci afin de ne pas aggraver les dépenses des EPCI adhérentes au SM PMQ, tout en maintenant la volonté d'engager les différentes actions et missions votées en comité syndical (Convention territoriale du PMQ, LEADER IV, PLIE poursuite des thématiques engagées ; schéma directeur numérique ; charte forestière ; ...) évoquées précédemment et surtout pour être en capacité de répondre aux appels à candidature ou reconnaissance qui se profilent en 2010.

***\*population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010 :***

- × ***CC TVA=13 962 hab***
- × ***CC QC= 19 359 hab***
- × ***CC QRG= 7 820 hab***
- × ***CC QV= 4 605 hab***

**Soit un total pour le PMQ= 45 746 habitants**